

COMPTE-RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 19 septembre 2023

*** Vente des lots du Lotissement à des particuliers**

Dans le lotissement « Les Coteaux de Poulancre », trois lots sur les 13 sont retenus par des particuliers : le lot n° 1 d'une superficie de 643 m², le lot n° 8 d'une superficie de 1 148 m², et le lot n° 11 d'une superficie de 634 m². Il reste donc dix lots à vendre, au prix de 17 € TTC le m².

*** Mode de répartition du FPIC année 2023**

Monsieur le Maire a fait part aux Conseillers Municipaux que, lors du vote en Conseil Communautaire du 04 juillet 2023, la délibération concernant le mode de répartition du FPIC 2023, n'a pas été approuvée à l'unanimité. De ce fait, les Communes doivent se prononcer sur cette répartition dans un délais de 2 mois, à compter de la réception en Mairie de la délibération de l'EPCI, afin que l'on sache si la répartition dérogatoire est validée ou non.

Il est rappelé que dans le cas où au moins une commune opterait pour le mode de droit commun, l'EPCI recalculera la Dotation de Solidarité Communautaire (DCS) 2023, pour tenir compte de cette décision.

Le Conseil Municipal a décidé de choisir le mode dérogatoire libre de répartition du FPIC 2023.

*** Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité**

Le Conseil Municipal a accepté la signature d'une convention entre le représentant de l'Etat et la Commune, afin de procéder à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés du Maire, Budgets ...)

*** Réhabilitation du logement locatif situé « 6 Place Antoine de Saint-Pierre**
- Maîtrise d'œuvre

Le cabinet d'architecte FRAËRE de Lorient a établi une nouvelle proposition d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation en trois logements sociaux, d'un logement locatif situé dans le Bourg, au « 6 Place Antoine De Saint-Pierre ». Le montant des honoraires s'élève à la somme de 39 950 euros HT.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la proposition du Cabinet FRAËRE et il a décidé de confier à ce cabinet la Maîtrise d'œuvre (MOE) de ce projet.

Un compte-rendu a été fait aux Conseillers Municipaux concernant la faisabilité du projet, suite à l'examen de la situation financière de la Commune réalisé par la société EFG de QUINTIN, à qui cette mission avait été confiée.

Des demandes de subventions sont en cours auprès de plusieurs organismes : Subvention Fonds verts et DSIL auprès de l'Etat (Préfecture), Subvention du Contrat de Territoire auprès du Département, Subvention auprès de la Région.

*** Commission de révision de la liste électorale**

Concernant la commission de contrôle de la liste électorale, Monsieur Renaud LAGRENEZ est désigné délégué titulaire et Madame Sylvie BARAZER est désignée déléguée suppléante.

*** Repas pour les personnes âgées de 65 ans et plus**

Le Conseil Municipal a discuté de l'organisation du traditionnel repas servis aux personnes âgées de 65 ans et plus. Il a été décidé que ce repas aurait lieu le samedi 11 novembre 2023, à partir de 12H30, à la salle polyvalente. Un restaurateur va être choisi pour élaborer et servir ce repas.

Toutes les personnes qui sont âgées de 65 ans et plus, domiciliées dans la Commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché, vont recevoir un courrier.

Les personnes concernées par ce repas, qui ne recevraient pas de courrier, sont priées de se manifester auprès du secrétariat de la Mairie.